

# Fiche de données de sécurité

Bistro cuivre et laiton  
(200/1500)

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Révision: 28-09-2007/ MBM  
Remplace: 23-11-2005

Usage du produit: Crème à polir pour laiton et cuivre

Fournisseur:

**Sterling Polish Company A/S**

**Nybrovej 95**

**2820 GentofteDanemark**

**Tél.:+45 45877044 Fax:+45 45930070**

**E-mail: sterlingpolish@sterlingpolish.dk**

## 2. Identification des dangers

Le produit ne doit pas être classé dangereux conformément à la classification nationale et aux règles d'étiquetage.

### Informations supplémentaires:

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

## 3. Composition/informations sur les composants

No. Eines	Nom chimique	Classification	w/w%
201-069-1	Acide citrique	Xi; R36	10-30

*Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases R.*

## 4. Premiers secours

### Inhalation

Sortir à l'air frais.

### Ingestion

Bien rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

### Peau

Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

### Yeux

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

### Autres informations

Symptômes : se reporter au point 11. En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas directement inflammable. Éviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Porter le même équipement de protection que celui mentionné au point 8. Essuyer les déperditions avec un chiffon. Se reporter au point 13 pour les instructions sur l'élimination.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

Se reporter au point 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

### Stockage

Aucune exigence particulière relative au stockage, qui doit cependant s'effectuer de manière correcte, être inaccessible aux enfants et ne pas être situé à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de médicaments ou de produits équivalents.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Précautions d'usage

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

### Protection respiratoire

Non exigé.

### Gants et vêtements de protection

Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Crème

## 10. Stabilité et réactivité

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

## 11. Informations toxicologiques

### *Aigu*

#### Inhalation

Le produit ne dégage aucune vapeur dangereuse.

#### Ingestion

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une gêne.

#### Contact avec la peau

Peut être légèrement irritant.

#### Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

#### *Effets sur le long terme*

Aucun effet connu.

## 12. Informations écologiques

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Pas déchet spécial conformément à la Décision de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets. Il faut demander les autorités locaux en ce qui concerne l'élimination des déchets.

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 20 01 29 Détergents contenant des substances dangereuses

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit:

Code CED : 15 02 03 Solutions absorbantes, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux mentionnés pour le 15 02 02.

#### 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

#### 15. Informations relatives à la réglementation

**Désignation du danger**

Il a été évalué que le produit ne devait pas être classé dangereux, conformément à la classification nationale et les dispositions en matière d'étiquetage.

**Autre étiquetage**

Aucune.

**Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

**Restrictions d'usage**

Aucun.

**Exigences de formation**

Aucune formation spécifique n'est nécessaire, mais il est impératif d'avoir une solide connaissance des consignes de la fiche de données de sécurité.

#### 16. Autres informations

**Emballage**

150/1000 ml.

**Sources utilisées**

ADR édition 2007 et IMDG édition 2006.

Classification, emballage et étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses ND 1946 et 1961, mise à jour novembre 1998 + Directive 2006/8/CE.

Classification, emballage et étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses ND 1915, mise à jour mai 2003, 29. ATP.

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Juin 2006.

Décision de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 2001/58/CE de la Commission du 27 juillet 2001 portant deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant et fixant, en application de l'article 14 de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE du Conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances dangereuses (fiches de données de sécurité). Prévention du risque chimique ND 1977, mise à jour mai 1998 + Règlement 1907/2006/CE.

**Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée sur la base des informations transmises sur le produit par le fournisseur au moment de la rédaction (par exemple fiches techniques et équivalentes).

**Texte entier de phrases R présentes dans le paragraphe 3.**

R36 Irritant pour les yeux.

**Des modifications ont été réalisées dans les paragraphes suivants**

1,2,3,4,11,13,15,16